



L'été sera chaud !!!



Selon Météo-France, une vague de fortes chaleurs va s'étendre progressivement sur tout le territoire à partir de ce jour et ce, jusqu'à la fin de la semaine, voire la semaine suivante. De très fortes températures sont donc attendues sur notre département dans les tous prochains jours.

La CGT Pénitentiaire, soucieuse du bien être des personnels de l'EPM, se permet donc de faire quelques rappels et préconisations afin de trouver des solutions viables d'organisation de travail en lien avec ces fortes chaleurs. Elle peut d'ailleurs s'appuyer sur une multitude de textes (l'instruction interministérielle du 7 mai 2021 faisant évoluer le plan national Canicule, INSTRUCTION N° DGT/CT1/2022/159 du 31 mai 2022 relative à la gestion des vagues de chaleur en 2022 publiée par le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion et le guide ORSEC « *gestion sanitaire des vagues de chaleur* ») afin de rappeler les précautions à prendre pour se protéger des fortes chaleurs au travail face à la survenue des vagues de chaleur.

En outre, il est recommandé, dans ces différents textes, aux employeurs : La mise en place d'une organisation adaptée pour limiter l'exposition des travailleurs aux fortes chaleurs (horaires décalés, pauses plus fréquentes...) et privilégier le télétravail lorsque cela est possible, la mise à disposition des salariés de l'eau potable et fraîche, le contrôle du bon renouvellement de l'air dans les locaux fermés, et la surveillance de la température des locaux, la fourniture aux salariés des moyens de protection contre les fortes chaleurs et/ou de rafraîchissement ...

Il est donc impératif que notre direction prenne les mesures adaptées à cette situation. C'est en ce sens que la CGT Pénitentiaire demande, en fonction des conditions météorologiques, au sein de l'EPM de Quiévrechain :

- Le non-port du gilet pare-lame pour les agents ;
- La réorganisation des horaires de promenade (le matin uniquement) ;
- La suspension des activités dans les locaux fermés sans renouvellement d'air ;
- La réorganisation des horaires de sport à l'extérieur (le matin uniquement) ;
- La mise à disposition d'eau potable et fraîche (une note a été faite en ce sens).

De même, il serait enfin temps que la DAP accepte de mettre à disposition du personnel des « T-Shirt Pénitentiaire », plus adaptés à ces fortes chaleurs.

La canicule (ou les fortes chaleurs) peut avoir des effets néfastes dramatiques sur la santé des personnels et des jeunes détenus. C'est donc un sujet important qui ne peut être balayé d'un revers de main, sans consultation, par manque de connaissance, d'intérêt ou d'envie au niveau local ! Il en va de votre responsabilité monsieur le directeur et la CGT Pénitentiaire n'hésitera pas à vous le rappeler en cas d'incident.

Le bureau local CGT Pénitentiaire
A Quiévrechain, le 13/07/2022